

**FORMULAIRE RELATIF À L'ATTRIBUTION PAR LA METROPOLE NICE
CÔTE D'AZUR D'UNE SUBVENTION POUR L'IMPLANTATION DE
BORNES DE RECHARGE EN COPROPRIETE POUR LES VEHICULES
ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES**

ANNEE 2021

A compter de la date d'exécution de la délibération soit le 15 avril 2021

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite œuvrer en faveur de la préservation de l'environnement et de la santé publique en participant activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à la limitation des nuisances sonores.

Dans cette perspective, la Métropole souhaite encourager la mobilité électrique en instituant un dispositif de subventionnement pour les particuliers établis en copropriété et les syndicats de copropriétaires afin de s'équiper d'une ou plusieurs borne(s) de recharge dédiée(s) à la recharge du véhicule électrique ou hybride rechargeable.

La subvention est de 25% des coûts d'acquisition et d'installation en euros TTC. Le plafond de l'aide est de 300 € par borne installée et par bénéficiaire s'il s'agit d'un particulier et dans la limite de 5 bornes par copropriété lorsque la demande est établie par le syndic de copropriétaires.

La subvention versée par la Métropole est cumulable avec d'autres aides comme le programme ADVENIR. La subvention est limitée aux 500 premières bornes éligibles par année civile.

LE DEMANDEUR,

Titre : Monsieur / Madame (rayer la mention inutile)

Nom* :

Prénom* :

Adresse complète* :

.....

Code postal* : Commune* :

Téléphone* :

Date : / / 20.....

Signature :

** informations obligatoires au traitement de votre demande
En cas de non-fourniture de ces données, votre demande ne pourra être traitée*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique mis en œuvre par la Direction des Transports et de la Mobilité Durable- Métropole Nice Côte d'Azur 06364 Nice Cedex 4, destiné à la gestion d'un fichier d'utilisateurs pour l'attribution de la subvention.

La collecte de vos données *-nécessaire au traitement de votre demande-* repose sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment en vous adressant à la Direction des Transports et de la Mobilité Durable- Métropole Nice Côte d'Azur 06364 Nice Cedex 4 – aidesmobilité@nicedotazur.org. Le traitement de vos données que vous avez renseignées de manière obligatoire repose également sur votre consentement que vous pouvez retirer à tout moment.

Les données enregistrées sont réservées à l'usage de la Direction des Transports et de la Mobilité Durable- Métropole Nice Côte d'Azur aux seules fins définies ci-avant et sont conservées pendant une durée de 5 ans dans ce cadre.

Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données, et à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification et leur effacement. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et du droit d'organiser le sort de vos données post-mortem.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce cadre, vous devez vous adresser à la Direction des Transports et de la Mobilité Durable- Métropole Nice Côte d'Azur 06364 Nice Cedex 4 – aidesmobilité@nicedotazur.org.

Vous pouvez adresser une réclamation -en ligne ou par voie postale- auprès de la CNIL si vous estimez -après avoir contacté la Direction des Transports et de la Mobilité Durable- Métropole Nice Côte d'Azur -que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement mis en œuvre n'est pas conforme aux règles de protection des données.»

PIECES A FOURNIR EN UN EXEMPLAIRE

L'ensemble des pièces décrites ci-dessous doivent être transmises pour constituer un dossier complet :

1. Le formulaire original de demande de subvention, dûment complété et signé ;
2. La présente convention originale fournie par la Métropole, dûment complétée, signée et portant la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
3. L'attestation sur l'honneur originale fournie par la Métropole, dûment complétée et signée ;
4. Pour les particuliers propriétaires, le dernier document disponible relatif à la taxe d'habitation sur la résidence principale déclarée par le ménage ou un acte notarié portant sur l'acquisition de leur résidence principale ou l'avis d'imposition sur le revenu. Les particuliers bailleurs doivent fournir en plus, l'un de ces documents concernant leurs locataires. Si la personne est hébergée par un tiers à titre gracieux, tout document prouvant sa situation ;
5. Pour les syndicats de copropriétaires, le dernier procès-verbal de l'assemblée générale approuvant la nomination du syndic, autorisant ce dernier à entreprendre les travaux pour installer le ou les borne(s) de recharge et leurs équipements ainsi qu'à demander la subvention à la Métropole Nice Côte d'Azur ;
6. La copie de la facture acquittée et datée mentionnant le type de borne(s) et les équipements installés. La facture doit faire apparaître également les coordonnées complètes de l'installateur, sa qualification pour l'installation de bornes de recharge ;

7. La copie de la fiche technique de la (des) borne(s) installée(s) dont les références sont reportées sur la facture ;
8. La copie du contrat de maintenance prévoyant au moins une inspection par an sur 36 mois ;
9. Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal ;
10. Un extrait K-BIS pour le syndic de copropriétaires, datant de moins de trois mois.

Toutes les pièces justificatives doivent être au nom du bénéficiaire.

L'Administration se réserve le droit de solliciter au demandeur tout document permettant de vérifier les conditions d'attribution de la subvention.

Le bénéficiaire dispose d'un délai maximum de six mois à compter de la date d'achat figurant sur la facture pour déposer son dossier complet à la Métropole (cachet de la poste faisant foi).
Au-delà de ce délai, le dossier ne pourra plus être instruit et sera retourné au bénéficiaire.

Le dossier complet de demande de subvention est à adresser par voie postale à l'adresse suivante :

**Métropole Nice Côte d'Azur
Direction Transports et Mobilité Durable
06364 Nice cedex 4**